

Rédacteur : S. RICHARD

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE CONCERTATION LOCATIVE Du 12 avril 2021

Etaient présents :

→ Représentants CLCV :

- Agnès ROBERT, Administratrice élue
- Jocelyne SANTERRE, Administratrice élue
- Guy REPI
- Sylvie GRUY

→ Représentants ALI affiliée à la CGL :

- Denis MILTGEN Administrateur élu
- Laurence MAGDZIAREK Administratrice élue
- Nicole ENGEL, représentant ALI

Y assistaient :

- Isabelle VEILLERETTE, Directrice Générale par intérim
- Jean François BRICHE, chargé de mission en charge du Nouveau Plan de Rénovation Urbaine
- Sylvain RICHARD, Directeur de la Proximité

1. Présentation de l'état d'avancement du Nouveau Plan de National de Renouvellement Urbain (NPNRU) du Plateau de Haye

J.F. Briche commente le document Powerpoint.

Question de Guy REPI : est ce qu'un locataire qui aura quitté son logement au Cèdre Bleu pourra revenir dans un logement réhabilité une fois les travaux terminés ?

Réponse Isabelle VEILLERETTE : il n'est pas prévu de reloger temporairement les locataires du Cèdre Bleu et du Tilleul Argenté pour leur réattribuer par la suite un logement réhabilité sur un de ces immeubles. L'Agence Nationale de Renouvellement Urbain prend en charge les coûts financiers liés aux déménagements pour permettre les réhabilitations et démolitions mais ne prendra pas en charge un 2ème déménagement.

Si un locataire souhaite revenir habiter dans un de ces immeubles, il devra faire une demande d'échange de logement et celle-ci sera étudiée et présentée en Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL) dans les mêmes conditions qu'une demande classique de mutation.

Question de Guy REPI : est ce qu'il est prévu de créer des locaux vélos dans le cadre des travaux de réhabilitation du Cèdre Bleu et Tilleul Argenté.

Réponse Isabelle VEILLERETTE : à ce stade du projet, il est effectivement prévu la création de locaux vélos et de locaux poussettes au RDC de chaque entrée du Cèdre Bleu et Tilleul Argenté.

J.B. Briche précise qu'un espace témoin dénommé « Chez vous demain » et en cours de réalisation dans un local du Centre d'Affaire des Hauts de Nancy à l'entrée 17 du Tilleul Argenté. Les modalités d'accès à cet espace pour une présentation aux habitants, associations et partenaires restent à définir.

Isabelle VEILLERETTE indique que des enquêtes auprès des habitants du quartier ont été réalisées à la suite du 1^{er} ANRU et que les résultats ont été pris en compte pour alimenter les réflexions sur l'ensemble des projets en cours et à venir.

J.F. Briche indique que les projets présentés lors de ce CCL sont soumis à une analyse financière avant leur validation définitive.

2. Présentation des points à l'ordre du jour du prochain CA

Isabelle VEILLERETTE commente chaque dossier qui sera présenté au prochain CA et précise que celui-ci se tiendra exclusivement en visioconférences afin de respecter les mesures de prévention liées à la crise sanitaire.

3. Points divers

Isabelle VEILLERETTE indique que l'audit de vérification QualiHlm aura lieu les 24 et 25 juin 2021 et que l'auditeur rencontrera les membres du CCL pour recueillir leurs avis sur le niveau de qualité du service rendu par l'OMh à ses locataires.

Cet audit s'inscrit d'une démarche d'amélioration continue et consiste à valider les plans d'actions et Projets de Gestion de Site mis en œuvre par l'Office ainsi que les actions qui en découlent.

Le prochain CCL aura lieu le 11 mai prochain à 14h et les points mis à l'ordre du jour concernent :

- La présentation de l'état d'avancement des Plans d'actions issus de l'audit QualiHlm et des Plans de Gestion de Site.
- La présentations des prestataires de ménage (sociétés ATALIAN et DERICHEBOUR) par leurs représentants, leur organisation et les moyens mis en œuvre pour assurer la propreté des parties communes du patrimoine de l'OMh

Fin de la séance à 16h.